

## Chercheurs et députés : une conférence marquante sur l'évaluation du budget 2019

*L'Assemblée nationale a, pour la première fois cette année, sollicité des évaluations scientifiques des mesures présentées dans le budget 2019 - PLF et PLFSS. Pour poursuivre cet effort, visant à terme à soumettre systématiquement le budget à des évaluations indépendantes, le Cepremap et l'IPP ont organisé le 11 octobre à Paris une grande conférence, en partenariat avec PSE-Ecole d'économie de Paris. Les travaux commandés par l'AN, ainsi qu'une analyse plus large des enjeux macroéconomiques du budget 2019 et de l'impact sur les ménages et les entreprises, ont été présentés. Une table-ronde a suivi, regroupant cinq députés représentant les principaux groupes parlementaires.*

### L'analyse du budget 2019 par les chercheurs

#### RETOUR SUR L'APPROCHE MACROÉCONOMIQUE

Par Thomas Brand (Cepremap) - *slides disponibles en ligne*

Le Cepremap a présenté une analyse des prévisions économiques du gouvernement. Revenant sur l'année 2018, **les facteurs extérieurs** - moindre demande mondiale adressée à la France, hausse du prix du pétrole - expliquent 60% de la révision du PIB à la baisse faite par le Gouvernement entre le Programme de Stabilité d'avril 2018 et le PLF de septembre (1). Parmi **les facteurs domestiques**, le timing des réformes fiscales, notamment le retard de la baisse des cotisations par rapport à la hausse de la CSG, explique une part de la sous-performance de la consommation privée.

Le modèle développé par le Cepremap estime par ailleurs un taux de croissance du PIB pour l'année 2019 similaire à celui avancé par le Gouvernement. En revanche, pour les années 2020-2022, les chercheurs estiment qu'il sera difficile de maintenir la croissance effective à 1,7% comme prévu par le Gouvernement, avec une croissance potentielle entre 1,25% et 1,35%, tout en baissant la dette publique de 5 points. **Trois scénarios sont évoqués** : soit la croissance effective est revue à la baisse (proche de 1% selon cette étude dès 2020), avec un retour vers le potentiel et un désendettement (quoique contrarié) ; soit la croissance effective reste durablement au-dessus du potentiel au prix de dépenses publiques soutenues ; soit la croissance potentielle est revue à la hausse et la croissance effective peut rester à ce niveau, rendant le désendettement plausible.

#### QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES MÉNAGES ?

Par Brice Fabre et Claire Leroy (IPP) - *slides disponibles en ligne*

Le projet de loi de finance (PLF) 2019 aura de réelles conséquences sur les ménages. Trois principales réformes vont être mises en place : une baisse de la taxe d'habitation, une sous-valorisation des retraites et des prestations sociales et une hausse de la fiscalité écologique. Les principales conclusions de l'étude de l'IPP sont claires. **Ces réformes vont bénéficier aux classes moyennes**, notamment grâce à la baisse de la taxe d'habitation qui concerne 80 % des ménages. Les pertes nettes seront subies par les foyers à bas revenus ; sauf pour les bénéficiaires du minimum vieillesse, de l'allocation pour adultes handicapés et de la prime d'activité.

Dans un second temps, les réformes fiscales et sociales de 2018 sont étudiées conjointement au PLF 2019, afin d'évaluer l'ensemble des réformes depuis le début du quinquennat de façon cohérente. Les mesures visant à l'incitation du travail (bascule CSG, cotisations sociales, revalorisation de la prime d'activité et exonération des heures supplémentaires) mettent en lumière **l'émergence de gains nets pour les actifs en emplois et de pertes nettes pour les retraités**. Les effets d'incitation au travail sont positifs au niveau du Smic, mais d'une ampleur limitée du fait de l'interaction entre les différentes mesures. L'IPP note également une grande hétérogénéité territoriale des gains dus à la réforme de la taxe d'habitation, et souligne le caractère inachevé de la réforme de la fiscalité locale, qui appelle à une réflexion plus large sur l'autonomie fiscale des collectivités locales.

Enfin, les mesures budgétaires 2018-2019 bénéficient particulièrement aux 0,1% des plus hauts revenus, notamment du fait de la mise en place de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), en remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

## QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES ENTREPRISES ?

Par Sophie Cottet et Clément Malgouyres, IPP - *slides disponibles en ligne*

En 2019, le gouvernement prévoit une baisse de 23,8 milliards d'euros des prélèvements obligatoires sur les entreprises. Cette baisse des recettes est en très grande partie due à **la bascule du CICE en baisse de charges**, qui se chiffre à 20 milliards d'euros. L'IPP a été sollicitée par l'Assemblée nationale spécifiquement sur cette mesure, qui a fait l'objet d'une note largement diffusée (2) et d'une présentation complémentaire le 11 octobre. Que retenir ? Trois différences principales permettent d'expliquer que cette bascule n'est pas neutre : le périmètre des employeurs concernés est élargi, notamment au secteur non-lucratif ; l'Etat percevra un supplément d'impôt sur les bénéficiaires car les baisses de cotisations employeurs augmentent mécaniquement le résultat imposable ; les bas salaires verront les cotisations salariales allégées de 4 points (en partie grâce au « recyclage » du supplément d'IS de 3,3 milliards). Les chercheurs soulignent que, mécaniquement, **la réforme bénéficiera aux entreprises intensives en bas salaires, jeunes et plutôt petites, et que des gains forts sont attendus pour le secteur non lucratif**. Considérant les résultats empiriques sur les effets des baisses de cotisations sociales sur l'emploi et le bilan en demi-teinte de cette mesure, il semblerait que le CICE n'ait pas été pleinement perçu comme une réduction du coût du travail. Ainsi, la bascule du CICE pourrait avoir un effet significatif sur l'emploi, via un effet sur la trésorerie des entreprises et un effet sur la lisibilité de la réduction du coût du travail ; cet effet serait renforcé par le recentrage de la mesure sur les secteurs intensifs en main d'œuvre à bas salaires.

(1) Pour rappel, révision de 2% à 1,7%

(2) Note IPP n°36 - oct. 2018 - [suivre ce lien](#)

## Revue de presse

Les travaux présentés par l'IPP et le Cepremap ont été repris dans différents médias. Pour accéder à la revue de presse complète, rendez-vous directement sur [www.ipp.eu](http://www.ipp.eu)



## Table-ronde des députés : ce que l'on peut retenir

### LES PARLEMENTAIRES PRÉSENTS

Cette table-ronde a été animée par **François Lenglet**, éditorialiste à TF1/LCI et chroniqueur à RTL. Cinq parlementaires étaient présents :

- **M. Eric Woerth** (Les Républicains, Président de la Commission des finances)
- **M. Jean-Noël Barrot** (Mouvement Démocrate, Vice-président de la Commission des finances)
- **Mme Valérie Rabault** (Socialistes et apparentés, Secrétaire de la Commission des finances)
- **M. Eric Coquerel** (La France Insoumise, membre de la Commission des finances)
- **Mme Amélie de Montchalin** (La République en Marche, membre de la Commission des finances)

### UNE DISCUSSION OUVERTE EN PLEIN EXAMEN DU BUDGET 2019

En pleine séance-marathon de la commission des finances, les cinq députés se sont retrouvés sur la scène de l'amphithéâtre du campus Jourdan, devant une salle comble et réactive. Comme attendu au vu de leur position respective sur l'échiquier politique, les parlementaires de la majorité ou de l'opposition ont tour à tour défendu le budget à venir ou explicité ses limites. **Tous ont cependant souligné l'importance d'un tel rendez-vous**, ainsi V. Rabault pour qui « *les travaux des économistes sont plus que nécessaires* », J-N Barrot qui a insisté sur « *l'importance notamment de la Note sur le CICE* » et sur « *l'intérêt que représenterait une future étude sur les effets de l'année supplémentaires donnée aux entreprises* », ou encore A. de Montchalin qui a rappelé l'étape préliminaire du « *printemps de l'évaluation [qui a permis de] créer de nouvelles méthodes de travail* » et a indiqué que « *l'enjeu des évaluations est d'éviter de considérer des propositions segmentées et parcellisées* ».

## Les organisateurs

### L'INSTITUT DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'IPP a été créé dans le cadre d'un partenariat scientifique conclu par l'École d'économie de Paris (PSE) et le Centre de recherche en économie et statistique (CREST), avec le soutien de l'ANR au titre du programme Investissements d'avenir. L'IPP vise à promouvoir l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économie.

[www.ipp.eu](http://www.ipp.eu)



### LE CEPREMAP

Le Centre pour la recherche économique et ses applications est placé sous la tutelle du ministère de la Recherche. Il assure une interface entre le monde académique et les administrations économiques. Il est à la fois une agence de valorisation de la recherche économique auprès des décideurs, et une agence de financement de projets reconnus comme prioritaires pour la décision publique. [www.cepremap.fr](http://www.cepremap.fr)



### CONTACT PRESSE

Sylvain Riffé Stern (PSE), [sylvain.riffe@psemail.eu](mailto:sylvain.riffe@psemail.eu) – 01 80 52 17 09